

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 SEPTEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 6 septembre 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Une soixantaine de personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2016-09-127**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2016
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Avis de motion – Règlement déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels
- 7- Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant les travaux admissibles au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 8- Adoption du règlement numéro 743 – Règlement modifiant le règlement numéro 716 code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 9- Adoption du règlement numéro 744 – Règlement modifiant le règlement numéro 708 code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 10- Acceptation d'une soumission pour la réfection du rang Saint-Félix Ouest
- 11- Acceptation d'une soumission pour le pavage des rues Jourdain, Héon et de la route Landry
- 12- Demande de soumissions pour l'ingénierie du programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 13- Appropriation au fonds de parcs et terrains de jeux
- 14- Autorisation de signature d'une entente avec bibliopresto.ca concernant le service de prêt numérique
- 15- Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 16- Présentation d'un projet au programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 17- PIIRL de la MRC les Chenaux – Autorisation de l'utilisation de l'historique d'investissement en voirie des cinq (5) dernières années
- 18- Résolution adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la demande d'agrandissement de l'école Notre-Dame et de son gymnase

- 19- Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de Loi no106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives
- 20- Substitut au conseil de la MRC des Chenaux
- 21- Période d'information
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée en ajoutant une période de questions et commentaires concernant le dossier du hockey mineur, le tout suite à l'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES SUR LE HOCKEY MINEUR

Après plusieurs échanges, questions et commentaires, un ajournement de la séance ordinaire du conseil a eu lieu à 21 h 30 à l'unanimité des conseillers. La séance a repris 22 h 35 à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016 2016-09-128

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 soit adopté.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2016-09-129

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 590 870,46 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCES 2016-09-130

P-01 MRC des Chenaux
Monsieur Pierre St-Onge

**SUJET : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT
NUMÉRO 742**

La MRC a adopté par voie de résolution (2016-08-356) un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire en regard au règlement numéro 742 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE
SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA
FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS
2016-09-131**

Madame la conseillère Julie Régis donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX
ADMISSIBLES AU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)
2016-09-132**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt concernant les travaux admissibles au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 743
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 716
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2016-09-133**

Considérant le projet de loi 83, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, qui oblige les municipalités de modifier leurs codes d'éthique.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessus identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 743, règlement modifiant le règlement numéro 716, code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 744
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 708
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2016-09-134**

Considérant le projet de loi 83, loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, qui oblige les municipalités de modifier leurs codes d'éthique.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 744, règlement modifiant le règlement numéro 708, code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU RANG
SAINT-FÉLIX OUEST
2016-09-135**

Considérant la demande de soumission publique pour la réfection du rang Saint-Félix Ouest.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant l'accord de principe avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la soumission de « Construction et Pavage Portneuf inc. » soit acceptée, conditionnellement à l'acceptation de la subvention du MTMDET dans le cadre du programme RRRL, volet AIRRL, pour la somme de cinq cent soixante et onze mille neuf cent cinquante-six dollars et soixante et un sous (571 956,61\$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée.

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE PAVAGE DES
RUES JOURDAIN ET HÉON ET DE LA ROUTE LANDRY
2016-09-136**

Considérant les travaux de pavage à réaliser sur les rues Jourdain et Héon suite au changement de conduite d'aqueduc.

Considérant les travaux de pavage a réalisé sur la route Landry suite au changement d'un ponceau.

Considérant la demande de soumission sur invitation pour le pavage des rues Jourdain et Héon et de la route Landry.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la

soumission de « Pagé Construction, div. de Sintra inc. » soit acceptée pour la somme de soixante mille soixante-huit dollars et douze sous (60 068,12 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'INGÉNIERIE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)
2016-09-137**

Considérant la présentation d'un projet au programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer une demande de soumissions pour l'ingénierie du programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Adoptée

**APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
2016-09-138**

Considérant les dépassements de budget à prévoir en raison d'investissements au parc Jacques-Gauthier.

En conséquence il est proposé par madame le conseillère Julie Régis, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que soit autorisée l'appropriation, à même le fonds de parcs et terrains de jeux, d'une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) au poste budgétaire 750-721 pour la réalisation de l'espace urbain Desjardins au parc Jacques-Gauthier.

Adoptée.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC BIBLIOPRESTO.CA CONCERNANT LE SERVICE DE PRÊT NUMÉRIQUE
2016-09-139**

Considérant le projet d'entente entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et BIBLIOPRESTO.CA.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyée par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise la signature d'une entente entre la Municipalité et BIBLIOPRESTO.CA concernant le service de prêt numérique à la bibliothèque de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, tel que décrit en pièce jointe sous la cote « A ». La présente entente est pour une période de 3 ans soit de 2014 à 2016.

Que madame Christine Nault, responsable de la bibliothèque, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel cette entente.

Adoptée.

**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT
DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES
2016-09-140**

Considérant le mandat accordé à la firme Pluritec ingénieurs-conseils concernant la production du plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a pris connaissance et accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, version juin 2016, le tout préparé par la firme Pluritec ingénieurs-conseils.

Adoptée

**PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU
POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)
2016-09-141**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Considérant que la Municipalité désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Adoptée

**PIIRL DE LA MRC DES CHENAUX – AUTORISATION DE
L'UTILISATION DE L'HISTORIQUE D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE
DES CINQ (5) DERNIÈRES ANNÉES
2016-09-142**

Considérant que la MRC les Chenaux désire déposer un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Considérant que les données relatives à l'investissement en voirie effectué par chacune des municipalités constituantes de la MRC doivent être compilées dans ledit PIIRL.

Considérant que lesdites données sont compilées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) via les états financiers transmis annuellement par la Municipalité.

Considérant que les données compilées dans le PIIRL sont traitées de façon globale à l'échelle de la MRC et n'engage aucunement la Municipalité à dépenser ce budget; ne servant que de base de référence pour la planification dans le cadre dudit PIIRL.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que, dans le cadre de l'élaboration du PIIRL, la MRC les Chenaux soit autorisée à utiliser l'historique d'investissement en voirie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour les cinq (5) dernières années et ce, tel que compilé sur le site internet du MAMOT (profile financier des municipalités locales).

Adoptée

**RÉSOLUTION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONCERNANT LA DEMANDE
D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME ET DE SON
GYMNASE
2016-09-143**

Considérant la demande d'agrandissement, par l'ajout d'espaces classes et gymnase, de l'école Notre-Dame effectuée par la Commission scolaire de l'Énergie auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel connaît une croissance constante de sa population au cours des dernières années.

Considérant la confirmation de l'augmentation de la clientèle scolaire au cours des prochaines années selon les prévisions de la clientèle scolaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, au-delà de la capacité d'accueil de l'école Notre-Dame.

Considérant que le conseil municipal est toujours soucieux du sentiment d'appartenance de ses résidents envers la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que le centre de la petite enfance (CPE) Carmel la Sauterelle de la municipalité a bénéficié d'une attribution de 24 nouvelles places par le ministère de la Famille.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est Municipalité amie des Enfants.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer la demande d'agrandissement (ajout d'espaces classes et gymnase) de l'école Notre-Dame effectuée par la Commission scolaire de l'Énergie auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- de transmettre une copie de la résolution à monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Giguère, député de Saint-Maurice, madame Julie Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie et à la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée.

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
2016-09-144**

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de Loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.).

Considérant que le projet de Loi no 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal.

Considérant que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire.

Considérant que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens.

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier.

Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures.

Considérant que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;
- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique ;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement :

- d'appuyer les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de Loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.
- de transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Soucy Chantal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX 2016-09-145

Considérant que le maire de notre municipalité est d'office membre du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Considérant les dispositions de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale (O-9).

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désigne monsieur le conseiller Jacques Trépanier à titre de substitut agissant comme représentant au

conseil de la MRC des Chenaux en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2016-09-146

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu unanimement que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 23 h 10.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
